

CRED

CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE

Organisation dotée du statut consultatif spécial des Nations Unies

Siège Social Yaoundé Cameroun **BP : 20810 – Tél / Fax : (237) 22.06.68.80**

www.credong.org

ETUDE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX HOMMES PAR LES FEMMES AU CAMEROUN

Directeur de l'étude : -BELL Hilaire

Avec la Participation de :

- KELBE Gaston
- NGO BISSE Emilienne
- ONOBEYAK Hermine
- NGO MBONDO Gertrude
- NGUIDJOI Alain Roger
- NJOKWI Robertson
- NGO NLEND Jeannine Hortense
- IBELIMBOCK Jeannette Eliane
- MENKENE MENKENE Emmanuel

Novembre 2008

Copyright

RESUME OU SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Cette étude est le résultat de l'analyse et de l'interprétation des données de l'enquête réalisée par le Cercle de Recherche sur les Droits et les Devoirs de la Personne Humaine dans les dix régions du Cameroun, dans seize villes : Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buéa, Douala, Ebolowa, Eseka, Garoua, Koumba, Limbé, Mamfe, Maroua, Mbalmayo, Ngaoundéré, Tiko, Yaoundé. Cette enquête fournit des informations sur les types et les origines des violences faites aux hommes par les femmes au Cameroun, les causes de ces violences, les conséquences sur l'homme, la femme et la famille, ainsi qu'une esquisse de solution du problème donnée par les populations elles-mêmes. Cette étude s'inscrit dans le cadre des efforts menés par le Gouvernement et les organismes de coopération bilatérale et multilatérale pour assurer une meilleure connaissance de la situation des droits de l'homme du pays, comme l'a recommandé la conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993.

I- CARACTERISTIQUES DES TYPES ET ORIGINES DES VIOLENCES FAITES AUX HOMMES PAR LES FEMMES

Les violences recensées auprès de la population étudiée sont de plusieurs formes : verbales, physiques, économiques, sexuelles, rituelles, psychologiques et morales, homicides et infanticides. Ces violences se produisent dans tous les milieux de vie : Dans les lieux publics, les lieux de travail, les lieux de divertissement, dans les rues, les écoles, les églises, les foyers, les quartiers. Elles sont accentuées pendant les périodes de crise notamment la perte d'emploi du mari, les périodes de fêtes de fin d'année, pendant les périodes de réjouissances des journées internationales de la femme. Enfants, adolescents, aînés ou adultes, personne n'est à l'abri de la violence qui fait des victimes de tous âges

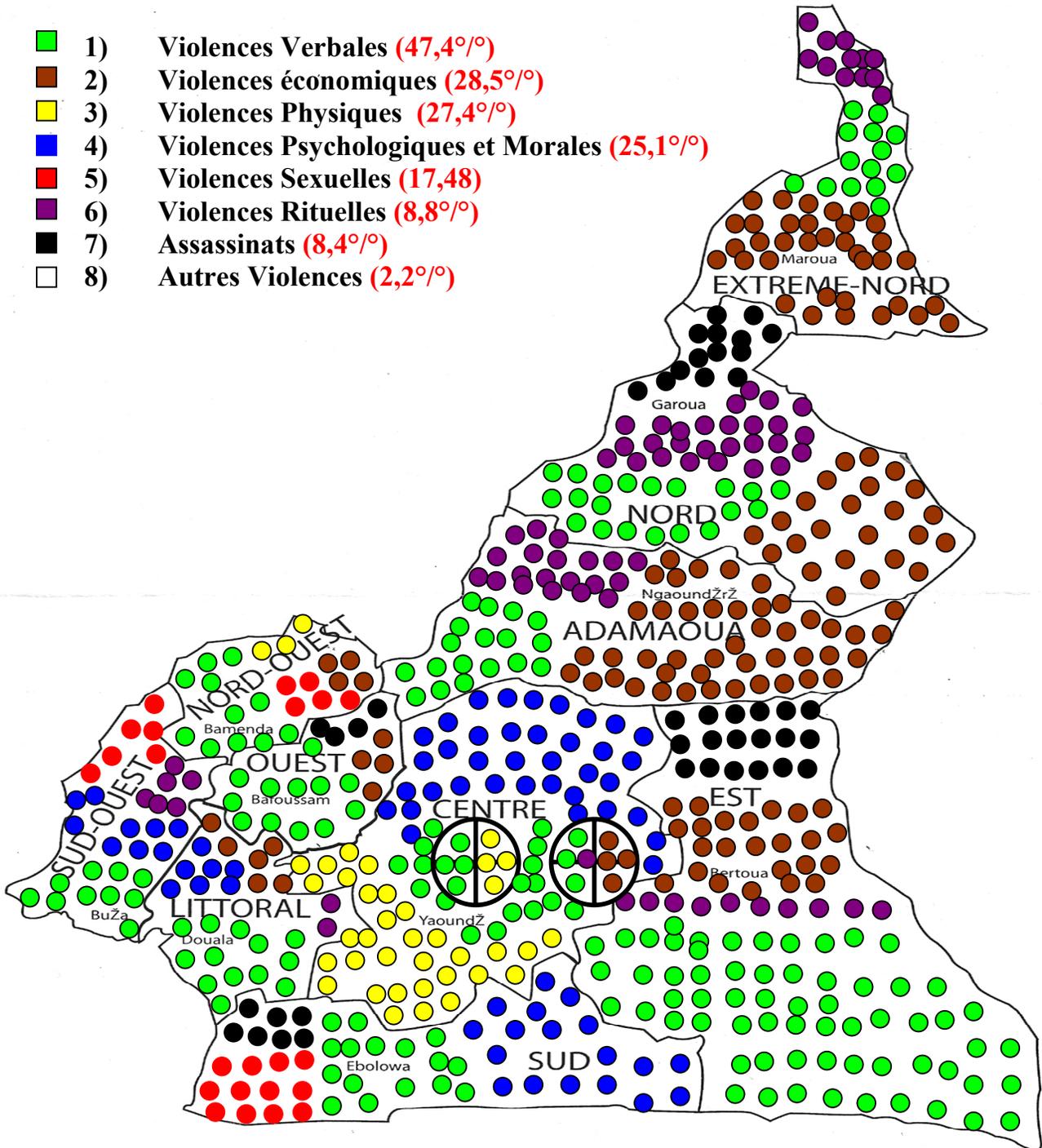
Les causes immédiates relevées sont d'ordre sociales, économiques et morales : Ce sont notamment le fait des jalousies, la méchanceté, la malhonnêteté, la nature impulsive de la femme, la pauvreté, le manque de dialogue et d'éducation, la recherche effrénée du plaisir et des biens matériels, l'alcoolisme et la consommation des drogues et stupéfiants, le désir de domination ou de leadership féminin. Une autre cause particulière est le fait du non respect des engagements de l'homme vis-à-vis de la femme, notamment le devoir de fidélité.

Les causes exogènes seraient le fait de la volonté du genre féminin de vouloir s'affirmer dans la société par tous les moyens, dans le contexte politique de promotion débordante de la femme et du mouvement féminin qui a pris une ascendance extraordinaire au sein de la société camerounaise.

Les tableaux et graphiques ci contre donnent des aperçus chiffrés du phénomène au niveau provincial et national :

Légende

- 1) **Violences Verbales (47,4°/°)**
- 2) **Violences économiques (28,5°/°)**
- 3) **Violences Physiques (27,4°/°)**
- 4) **Violences Psychologiques et Morales (25,1°/°)**
- 5) **Violences Sexuelles (17,48)**
- 6) **Violences Rituelles (8,8°/°)**
- 7) **Assassinats (8,4°/°)**
- 8) **Autres Violences (2,2°/°)**



CARTE DU CAMEROUN DES VIOLENCES FAITES AUX HOMMES PAR LES FEMMES

A. CARACTERISTIQUES DES VICTIMES

PROVINCES	Age (Ans)	Sexe		Sit matri	TYPES DE VIOLENCES								CAUSES		
		M	F		Verb	Phys	Psycho & morales	Sex.	Rit.	Eco.	Autre	Assassinats	Morales, sociales, économiques	Non respect des Devoirs de l'homme	
1. ADAMAOUA	39	62	/	M. 24 C. 38	35,4%	3,2%	4,8%	3,2%	6,4%	48,3%	1,6 %	/	98,3%	1,7%	
2. CENTRE	YAOUNDE	39	62	/	M18 C44	22.5%	33.8%	64.5%	14.5%	6.4%	14.5%	11.2%	/	79%	20.9%
	ESEKA	46	45	/	M. 15 C. 30	55%	35%	31%	15%	44%	22%	11%	/	85%	15%
	MBALMAYO	34	31	/	M. 13 C. 28	51%	19%	56%	46%	07%	46%	/	/	71%	29%
3. EXTREME – NORD	37	58	/	M. 21 C. 37	37,9%	3,4%	5,1%	5,1%	6,8%	43,1%	/	/	96,5%	3,4%	
4. EST	46	54	/	M. 22 C. 32	48,1%	11,1%	92%	3,7%	18,5%	33,3%	/	/	93,6%	7,4%	
5. LITTORAL	30	86		M. 13 C. 73	63%	36%	51%	19%	06%	44%	01%	/	66%	34%	
6. NORD	39,5	61	/	M. 30 C. 31	36%	6,5%	4,9%	4,9%	6,5%	42,6%	1,6%	/	96,7%	3,2%	
7. NORD OUEST	38	17	/	M9 M8	82.3%	41.1 %	23.5%	29.4 %	5.8%	29.4%		/	58.8%	41.1%	
8. OUEST	40	78	/	M33 C45	50%	2.5%	0%	3.8%	6.4%	24.3%	0%	/	94.8%	6%	
9. SUD	39	26	/	M. 6 C. 20	34,6 %	7,6 %	38,4%	23%	3,8%	3,8%	3,8%	/	73%	26,9%	
10. SUD OUEST	34	17	/	M13	41.1%	0%	23.5%	17.6%	11.7%	0%	5.8%	/	17.6%	82.4%	

				C4										
APERCU NATIONAL	46.1	607	/	M242 C365	46.4%	18.2%	25.6%	15.4%	7.4%	29.2%	3%	/	77.5%	22.5%

B. CARACTERISTIQUES DES TEMOIGNAGES

PROVINCES	Age (Ans)	Sexe		Sit matri	TYPES DE VIOLENCES								CAUSES		
		M	F		Verb	Phys	Psycho & morales	Sex.	Rit.	Eco.	Autr e	Assassina ts	Morales, sociales, économiques	Non respect des Devoirs de l'homme	
1. ADAMAOUA	33	19	4	M. 5 C. 18	43,4%	13%	4,3%	13%	2%	21,7%	0%	4,3%	91,3%	8,6 %	
2. CENTRE	YAOUNDE	41	51	37	M30 C58	20.6%	73.5%	52.8%	19.5%	9.1%	14.9%	11.4%	3.4%	49.4%	51.7%
	ESEKA	42	10	1	M. 10 C. 1	54,5%	45,4%	36,3%	27,2%	18,1%	27,2%	/	9%	72,8%	27,2%
	MBALMAYO	29	18	1 2	M. 11 C. 20	61%	45%	32%	25%	19%	51%	/	2%	52%	48%
3. EXTREME – NORD	35,5	16	8	M. 8 C. 16	50%	8,3%	4,1%	4,1%	4,1%	29,1%	/	4,1%	91,6 %	8,3%	
4. EST	42	25	1	M. 14 C. 11	44,3%	11,5%	/	2%	23,07%	2%	/	19,2%	93,4%	7,6%	
5. LITTORAL	29	66	5 1	M. 4 C. 117	71%	49%	42%	33%	14%	36%	/	08%	42%	58%	
6. NORD	38	18	7	M. 10 C. 15	32%	20%	4%	4%	4%	28%	0%	12%	76 %	24%	
7. NORD OUEST	38.5	8	8	M9 C7	50%	56.2 %	50%	43.7%	12.5%	50%	6.2 %	6.2%	31.2%	68.7%	
8. OUEST	36	7	4	M7 C4	36.3%	27.2%	0%	0%	0%	18.1%	0%	18.1%	90.9%	9%	

9. SUD	37,5	17	3	M. 11 C. 9	80%	85%	55%	40%	20%	40%	/	15%	50%	50%
10. SUD OUEST	35.5	16	2	M14 C4	38.8%	5.5%	16.6%	22.2%	0%	16.6%	0%	0%	16.6%	83.3%
APERCU NATIONAL	36.3	27 1	1 3 8	M133 C279	48.4%	36.6%	24.7%	19.4%	10.3%	27.8%	1.4%	8.4%	63.1%	26.9%

II- CONSEQUENCES DE CES VIOLENCES

Les conséquences recensées auprès des populations enquêtées sont multiples : Blessures, colère, handicaps, paralysie, traumatisme, déception, honte, ruine, séparation, décès, abandon de foyer, alcoolisme, haine des femmes, esclavage de l'homme, dislocation de la cellule familiale, délinquance des enfants, vagabondage sexuel, subordination des hommes sur les femmes. Ces effets dégradants et cruels constituent des violations graves des droits de l'homme qui doivent être dénoncées, condamnées et combattues quelque soit les causes. L'enquête démontre également des liens entre les violences faites aux hommes par les femmes et les violences faites aux femmes. En effet dans la plupart des cas, les 60% des violences verbales sur les hommes entraînent souvent les réactions de ces derniers qui portent également atteinte aux droits des femmes.

Ces conséquences sont des facteurs limitants du développement de l'homme et réduisent considérablement son espérance de vie.

Conséquences Types de violences faites aux hommes	DROITS VIOLES	VIOLENCES REACTIVES SUR LES FEMMES
VERBALES	Dignité, respect de la vie privée, atteinte à l'honneur et à la réputation	Suppression de la ration et de l'entretien, bastonnade, abandon de foyer
PSYCHOLOGIQUES ET MORALES	Droit à l'intégrité morale	
PHYSIQUE	Droit à l'intégrité physique, à ne pas être soumis à la torture, ni à des traitements cruels ou dégradants	Bagarre
SEXUELLE	Droit de ne pas subir de sévices sexuels, de servitude ni d'esclavage	Adultère
ECONOMIQUE	Droit de disposer de son salaire, droit à la propriété	
RITUEL	Droit à la santé, à la vie et à l'épanouissement, liberté de conscience	
ASSASSINAT	Droit à la vie et à la sûreté	
PRIVATION DE REPAS	Droit à la nutrition et à l'alimentation	Refus de ration
DELAISSEMENT DE MINEURS	Droit à la protection et à l'éducation de l'enfant	
DETOURNEMENT DE MINEURS	Droit à l'encadrement des parents	

RELIGIEUSES	Liberté de choisir sa religion	
PRIVATION DE SORTIE ET DE VISITE	Droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques	

III - LES SOLUTIONS AU PROBLEME

L'analyse de la situation et les propositions issues de l'enquête appelle à une réponse internationale, politique, sociale et juridique du problème des violences faites aux hommes par les femmes.

1- La Réponse internationale

Il serait souhaitable que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies élabore des politiques et programmes globales de lutte contre les violences qui prennent en compte les trois composantes : hommes, femmes, enfants. Cela impliquerait la révision du mandat du rapporteur spécial des Nations Unies sur les violences à l'égard des femmes, ou encore la désignation d'un nouveau mandat sur les violences à l'égard des hommes. Cela impliquerait également la révision de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée Générale en 1993 ou encore la rédaction d'une Déclaration spécifique sur l'élimination de la violence à l'égard des hommes. En fin, l'institution d'une journée internationale sur l'élimination de la violence contre les hommes serait recommandée.

Par ailleurs, l'adoption de la Déclaration universelle des devoirs serait souhaitable pour réduire, de façon préventive, les causes morales manifestes du problème des violences. A cet effet, les populations ont fortement recommandé la promotion des devoirs spécifiques suivants : La fidélité et le respect des engagements, le respect mutuel, la tolérance, le dialogue, l'amour sincère et de bienveillance, la modération.

2- La Réponse politique, sociale et juridique

Au niveau politique , l'accent devrait être mis sur la promotion de l'égalité hommes femmes qui devrait aboutir à un véritable partenariat mutuellement bénéfique de manière à éradiquer les volontés de leadership mal consommées observées dans la population. A cet effet, le ministère de la promotion de la femme et de la famille devrait être transformé en ministère de la promotion de la famille et de l'égalité hommes femmes. Cet objectif de promotion de l'égalité devrait être en bonne place de la politique gouvernementale sur la promotion du genre et du développement humain.

La réponse sociale, juridique se résume dans l'élaboration d'un plan d'action national d'urgence de lutte contre les violences au Cameroun, sur une période de dix ans, de manière à apporter de l'assistance sociale, juridique et psychologique aux

victimes, à leurs familles et de sensibiliser les populations par les campagnes, les conférences, les séminaires et les ateliers. Un accent sera mis sur la formation des populations dans le domaine de l'administration des preuves devant les organes judiciaires de manière à obtenir réparations des préjudices et dommages subis .Le constat a été fait lors de l'enquête que seuls 3% des personnes victimes ont porté plainte devant les juridictions faute d'avoir des éléments de preuve des violences subies.

INTRODUCTION

Cette introduction comporte deux parties :

- 1) La clarification du concept de violences
- 2) L'exposé du problème de l'Etude

1-La clarification du concept de violences

La **violence** est un terme général employé pour décrire un comportement agressif, nonamical, non pacifiste, autrement dit une contrainte imposée à autrui, qui provoque la douleur, la peine .

Aux fins de la présente étude sur les violences faites aux hommes par les femmes, sont abordés tous les actes volontaires ou involontaires qui portent atteinte soit à la vie de l'homme, soit à son intégrité physique et psychique.

Les actes étudiés peuvent se manifester de diverses manières : verbales, physiques, psychologiques et morales, économiques, rituelles, sexuelles, assassinat, privations de droits spécifiques notamment le droit au repas.

C'est ainsi que l'on distingue plusieurs formes de violences quelquefois jumelées les unes des autres :

- **La violence verbale** : ce sont les éclats de voix, les cris et les hurlements, le commérage. C'est aussi une voix suave utilisée pour proférer des menaces, des injures ou des sarcasmes. Le langage peut être ordurier et injuriant et les propos exprimer de la raillerie ou des critiques avec l'intention de blesser la personne visée.

- **La violence physique** : ce sont les coups de poing et de pied, les gifles, les coups de gourdin , de mortier ou de marmites... toute contrainte physique d'une personne sur une autre, tous sévices corporels dans le but de contrôler, tels que secouer, séquestrer, écraser contre un mur, brûler.
C'est la forme la plus visible de violence. Elle se manifeste par des gestes et laisse des traces visibles.
- **La violence psychologique ou morale** : c'est déprécier, dénigrer ou diminuer la personne. C'est aussi manipuler, faire perdre la confiance en soi, menacer, intimider, corrompre le comportement. Elle s'exerce de manière sournoise et insidieuse par des gestes, des postures, des regards et des paroles dans le but de blesser, d'humilier ou de contrôler la personne sur le plan émotionnel.
- **La violence sexuelle** : c'est traiter une personne, quel que soit l'âge ou le sexe, comme un objet sexuel, la forcer à participer à des activités sexuelles contre son gré, l'obliger à regarder du matériel pornographique... Elle a pour but de satisfaire un besoin sexuel contre le gré de la personne. Le viol et l'inceste en sont des manifestations, comme le harcèlement sexuel et l'esclavage sexuel.
- **La violence économique** : c'est être empêché de disposer de son argent ou de s'acheter des biens, d'être obligé de quémander même pour les choses essentielles, de se faire enlever son salaire ou toute autre forme de revenus. Elle a pour but d'accentuer la dépendance de la victime ou de renforcer son statut d'être inférieur ou irresponsable. Dans le milieu de travail, c'est le refus d'une promotion, de vacances, c'est proférer des menaces de licenciement, faire exécuter du travail supplémentaire sans rémunération.
- **La violence rituelle** : ce sont des rites , des pratiques occultes et mystiques qui tendent à posséder l'esprit de l'homme, à contrôler son activité psychique et à la dominer. C'est le cas de l'envoûtement, de la sorcellerie.
- **Les Assassinats** : meurtre commis avec préméditation, résulte du dessein formé par son auteur avant l'action d'attenter à la vie des victimes.

2- Exposé du problème

La plupart de la littérature au sujet des violences traite de situations où le maltraitant est un homme et la victime une femme. Aux Nations Unies, la question des violences faites aux femmes occupe une place importante parmi les axes prioritaires d'actions et les violations flagrantes des droits de l'Homme. Une Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes a été adoptée par l'Assemblée Générale en 1993. Les dispositions de cette Déclaration ont été incorporées dans le droit interne de plusieurs pays par des lois spécifiques sur les violences contre les femmes.

A contre courant de ce contexte mondial, le **CRED** fait le constat de l'ignorance et de la négligence des violences infligées aux hommes. L'on ne doit jamais oublier que les hommes peuvent aussi être victimes des violences .Aux fins

de l'enquête nationale sur les violences faites aux hommes par les femmes initiée par le **CRED**, il est question d'apporter les éléments de preuve sur l'existence de ce phénomène dans la société camerounaise.

Au Cameroun, la promotion de la femme est un axe important de l'action gouvernementale. Depuis 1984, un ministère en charge des questions de genre a vu le jour et l'Etat du Cameroun a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les femmes représentant 51% de la population. D'après les données de l'enquête camerounaise auprès des ménages (ECAMII) réalisée en 2001, l'espérance de vie des femmes à la naissance est de 60 ans tandis que celle de l'homme est de 58 ans. Les données du recensement de 1987 montrent également une différence entre l'espérance de vie des deux sexes. Il était en effet de 56,2 pour les femmes, et de 52,4 pour les hommes. Cette donnée évoque à suffisance le mal être de l'homme par rapport à la femme, étant donné que le vivre longtemps et en bonne santé a été identifié dans le rapport mondial sur le développement humain 2003 comme un des INDICATEURS principaux du développement humain.

Le concept du développement humain apparaît comme la problématique centrale de notre Etude. D'après ce rapport, cette problématique « place au centre la personne humaine, et traite de l'élargissement des choix accessibles aux individus dans l'optique d'une vie créative et épanouissante menée sous le signe de la liberté » et de l'accès aux droits humains.

L'Etude ambitionne d'identifier les types de violences infligées aux hommes par les femmes et de proposer les solutions envisagées par les populations elles-mêmes pour réduire le fléau.

Qu'elles soient verbales (éclats de voix, cris, hurlements, menaces...), physiques (coups, brutalité, tortures, gifles...), psychologique (mépris, moqueries, humiliations...), sexuelle (détournements de mineurs, harcèlement, viol, esclavage sexuel, prostitution...), rituelles (envoûtement, pactes de sang, sorcellerie et autres pratiques occultes...), économiques (escroquerie liée au mariage, exploitation de l'homme à des fins matérielles, et financières...), les assassinats, toutes ces violences et souffrances contribuent à réduire les capacités humaines, c'est-à-dire l'ensemble des possibilités d'existence de l'homme au Cameroun. C'est l'hypothèse centrale de cette Etude.

